

PRIX DE L'ABONNEMENT
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT du RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.



Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 5 août 1845.

ASSOCIATIONS CHARBONNIÈRES.

(2^e article.)

Il n'y a rien de plus naturel pour des spéculateurs que de chercher la combinaison industrielle qui leur est la plus avantageuse. Dans la terrible mêlée de la concurrence sans frein, où chacun agit aveuglément pour soi, on immole tout à ses intérêts, et le plus souvent à son salut. Il faut renverser ses voisins pour se frayer un passage, et si quelquefois les efforts que l'on tente dépassent les limites du droit de se défendre, c'est moins aux individus qu'il convient de s'en prendre qu'à un état de choses qui surexcite au dernier point leurs passions et ne leur permet plus de se modérer. Si, comme on le dit, la loi tolère les associations charbonnières, le mal qui en résulte ne doit être imputé qu'à ceux qui font la loi ou qui peuvent la rectifier; mais il n'est pas bien certain que les législateurs soient en défaut sur ce point, et que, manquant de prévoyance, ils aient laissé, au détriment du bien-être de tous, une aussi grande latitude à la cupidité humaine, toujours si insatiable et si habile à profiter des moindres lacunes dans la législation.

L'union des mines de la Loire s'opère de diverses manières; la pensée qui préside à ce mouvement, conçue avec habileté, donne satisfaction d'abord à toutes les prétentions et à toutes les exigences; elle attire à elle avec prudence et ménagement les compagnies de concessionnaires pour les placer dans des conditions telles, qu'elles seront bientôt entraînées de gré ou de force par une puissance de concentration dont elles ne pourront éviter l'effet, et viendront ainsi s'absorber et se confondre en une seule et même société. Aujourd'hui il existe trois compagnies charbonnières principales, deux à Saint-Etienne, une à Rive-de-Gier, qui s'entendent parfaitement pour concerter leurs opérations, et sont également favorisées, dit-on, par l'administration du chemin de fer. Il y a plusieurs modes de réunion. Les extracteurs qui veulent conserver intacte et libre la propriété de leurs concessions s'engagent, seulement pour un temps déterminé, à verser leurs produits dans les magasins de l'association charbonnière à des prix convenus. Ceux qui veulent rendre l'union irrévocable opèrent une fusion complète et indissoluble en mettant leurs concessions en commun, de sorte qu'elles deviennent la propriété d'une seule société dont les nouvelles actions remplacent celles qui proviennent des sociétés primitives. Les uns se concertent seulement pour la vente de leurs produits; les autres réunissent plusieurs propriétés en une seule, et rendent ainsi communes non seulement les chances que peut offrir la vente, mais encore celles de l'exploitation. Ceux-là pensent éluder la loi contre les coalitions en représentant la compagnie charbonnière comme une opération commerciale ordinaire, et les traités passés entre elle et les diverses exploitations comme de simples marchés n'interdisant en aucune façon la concurrence et n'établissant aucun monopole dont les autres négociants puissent justement se plaindre; ceux-là, pour justifier leur manière d'agir, s'appuient sur l'article 31 de la loi du 21 avril 1810, qui autorise la réunion de plusieurs concessions entre les mains du même concessionnaire, soit comme individu, soit comme représentant d'une compagnie, à la charge par lui de tenir en activité l'exploitation de chaque concession. Mais aucun d'eux ne nous semble être raisonnablement dans l'esprit de la loi; tous ne paraissent, au contraire, s'attacher strictement à la lettre que pour mieux en fausser le sens.

Il est évident que, par le moyen de la compagnie charbonnière, les principaux détenteurs de la houille s'entendent pour agir sur le prix de cette marchandise, que les exploitations

n'accepteraient pas avec d'autres acheteurs des traités même basés sur des conditions plus avantageuses, et que cette création d'un centre unique pour la vente de leurs produits constitue le délit prévu et défini par l'art. 419 du code pénal. Toutes les subtilités, tous les prétextes allégués par les écrivains habiles qui se sont chargés de défendre cette mauvaise cause, ne sauraient déguiser la vérité au point de la rendre méconnaissable. Il y a coalition; c'est un fait positif, et pourtant la répression se fait attendre. Il n'est pas moins positif que dans les circonstances présentes la fusion de plusieurs concessions en une seule société est contraire à la loi même sur laquelle on s'appuie, puisque le but principal de cette loi était de garantir le commerce contre les monopoles en multipliant les concessions et en se fondant sur les conséquences naturelles de la concurrence pour assurer aux consommateurs la livraison des charbons de terre à des prix avantageux. On conviendra qu'il est trop facile à l'administration nouvelle des mines associées d'échapper à la surveillance de l'autorité. Il y a, de plus, une question importante à vider à ce sujet, c'est de savoir si le législateur, en permettant la réunion de plusieurs concessions en une seule mine, a voulu dire que les concessionnaires pourraient former des sociétés nouvelles et modifier leurs statuts sans l'autorisation du gouvernement. Autre chose est de se rendre acquiescent d'une ou de plusieurs mines, sauf à remplir les obligations qui sont des conditions de la propriété, et de dissoudre les constitutions des compagnies dont l'existence était légale pour en créer d'autres.

Nous voulons bien admettre que ce qui n'est pas défendu est permis; mais ce point ne nous paraît pas tellement clair que l'administration puisse le résoudre aussi lestement, et sacrifier, sans avoir même essayé de lutter, les intérêts publics. Rien ne peut justifier son silence et son inaction, car, en supposant même que les actes de l'association charbonnière soient tous empreints de la plus parfaite légalité, son rôle n'en devenait pas moins important, son devoir moins impérieux, son intervention moins nécessaire.

Le comité institué pour la défense de la liberté religieuse vient de publier une circulaire électorale. On se doute bien des recommandations que ce comité, dont le président est M. de Montalembert, le vice-président M. de Vatimesnil, et le secrétaire M. de Rianney, adresse à ses amis. Il engage les électeurs catholiques (on sait ce que veut dire ce mot dans la bouche des batailleurs de l'Univers) à diriger toute la puissance de leur action sur les intérêts religieux. Ainsi, l'abaissement de la France au dehors, ses intérêts nationaux sacrifiés à l'Angleterre partout et toujours, nos élans étouffés, nos vœux dédaignés, notre marine délaissée par système, Pritchard indemnisé pour avoir fait égorgé nos troupes à Taïti, nos institutions violées ou abandonnées sans bruit, la faveur substituée au droit dans la distribution des places, le jury faussé, les gardes nationales dissoutes, la croix d'honneur avilie, la corruption minant partout le corps social, trouveront des apologistes et même des panégyristes, et les électeurs qui acceptent les candidats du comité Montalembert leur accorderont leurs suffrages, pourvu que ces agents du système de l'abaissement continu au dehors et de la restauration au dedans, moins la branche aînée, se posent en défenseurs des intérêts religieux. Mais qu'est ce donc que les intérêts religieux? Est-ce que vous-mêmes ne nous avez pas dit cent fois que les meilleurs catholiques étaient aussi ceux qui se préoccupaient le plus vivement des intérêts nationaux? Ne nous avez-vous pas exposé ce thème que partout en Europe les catholiques étaient les meilleurs amis de la liberté, les plus zélés défenseurs des idées libérales? Est-ce que le réciproque ne serait pas vrai? Est-ce que les hommes du progrès ne méritent pas la confiance des chrétiens, de ceux qui croient, mais qui veulent et qui pratiquent la tolérance?

On dira que nous exagérons peut-être. Voici quelques unes des dernières lignes de la circulaire: « Nous les conjurons (ceux qui aiment la religion et la liberté) de ne donner leurs votes qu'aux hommes qui s'engageront à défendre ces bases essentielles de notre société française, quelle que soit d'ailleurs l'attitude politique de ces hommes... »

Remarquez une des conséquences de cette recommandation. Les électeurs légitimistes, dont les voix comptent dans le total des voix de l'opposition, sont en grand nombre aussi les amis et les défenseurs des doctrines catholiques. Or, là où se présentera, en concurrence avec un candidat légitimiste qui ne croira pas devoir multiplier ses protestations en faveur de la religion et de la liberté, un candidat ministériel qui fera, lui, les plus solennelles promesses, c'est pour celui-ci que les électeurs légitimistes et catholiques devront voter. Si les promesses sont égales de part et d'autre, c'est encore le dernier qu'on devra préférer; car enfin un partisan de la liberté d'enseignement comme l'entend l'Univers, s'il joint à cette opinion le titre d'ami du pouvoir, doit l'emporter sur tout rival, puisqu'il a de plus grands moyens que tout autre de faire prévaloir ses sentiments.

La liberté d'enseignement, avons-nous dit; c'est qu'en effet c'est cette prétendue liberté qui est tout l'objet de la convoitise des agitateurs de la chambre des pairs et de la rue des Postes.

« La question de liberté religieuse, dégagée quant à présent, dit la circulaire, de la difficulté que des préjugés invétérés avaient soulevée au sujet des jésuites, se concentre presque exclusivement dans la question de la liberté d'enseignement. Ce n'est point ici le lieu de démontrer qu'il en est ainsi; chacun le sait, ceux qui le nient tout autant que ceux qui l'affirment. C'est donc sur ce terrain qu'il importe de reporter la lutte et de la resserrer. C'est au sujet de la liberté d'enseignement qu'il faut interpellier les candidats aux prochaines élections, et c'est d'après leur réponse, d'après leurs engagements publics pour ou contre l'exécution de la promesse de la charte, qu'il faudra les accepter ou les repousser. »

M. de Montalembert et sa suite n'en ont donc pas fini avec ce vieux grief de l'enseignement secondaire? Beaucoup de membres du clergé, beaucoup de citoyens très dévoués aux intérêts religieux ont blâmé les néo-catholiques d'avoir soulevé cette question il y a un an et deux ans. Nous ne savons guère, en effet, ce qu'ils y ont gagné. M. de Montalembert nous a montré beaucoup de talent, et dans son parti d'autres hommes manient aussi la plume ou la parole avec une grande dextérité. Cependant, au dire des hommes sincères qu'on rencontre çà et là parmi les catholiques, la cause qu'ils défendaient a perdu entre leurs mains, parce qu'elle s'est placée sur le terrain de la politique, malgré les apparentes prétentions contraires de ses avocats. Eh bien! c'est dans la même voie que ces champions imprudents persistent, et ils compromettent davantage encore, en les jetant dans la mêlée électorale, les intérêts qu'ils veulent protéger. Nous les en avertissons, parce qu'il en est temps encore, et qu'ils se feraient illusion s'ils croyaient triompher; alors même qu'ils auraient de leur côté les pouvoirs parlementaires et le pouvoir exécutif, ils auraient encore contre eux ceux qui veulent les principes de 89 et de 1830, la liberté de conscience et le droit qu'a l'Etat de surveiller l'éducation des jeunes hommes qui seront un jour ses serviteurs.

Paris, le 3 août 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

M. Bugeaud a pris dans sa correspondance avec M. le maréchal Soult de telles allures, il s'est exprimé sur les décisions du cabinet relatives aux affaires de l'Algérie avec une telle crudité d'expressions, il a annoncé une telle disposition à ne tenir aucun compte de ces décisions, que le conseil, dans une de ses dernières réunions, s'est vu obligé de s'occuper de cette affaire. C'était la veille du départ de M. le maréchal Soult pour sa terre de Saint-Amans. M. le ministre de la guerre a mis sous les yeux de ses collègues plusieurs lettres qu'il avait reçues de M. Bugeaud, et qui étaient écrites d'un style tellement inconvenant, qu'il lui avait été impossible de les communiquer à ses bureaux. Après avoir pris

FEUILLETON DU CENSEUR. — 6 AOUT.

ALICE LA CHATELAINE.

I.

Sur la rive gauche de la Garonne, près de la bourgade généralement prise pour la troisième station de l'ancienne voie romaine de Bordeaux à Agen, et non loin de la villa de l'évêque saint Paulin, il existait au dixième siècle un petit château ceint de fossés et flanqué de deux chétives tours. C'était en 950; l'automne touchait à sa fin. Les plus riches appartements du château de Gerfroy étaient tendus de noir, mais les visages de ses hôtes contrastaient visiblement avec sa funèbre tenture.

Arnould de Gerfroy, le seigneur de céans, venait de mourir. Gerfroy, ce preux chevalier qui donna, dit la chronique, moult estafilades dans la retraite que Lothaire et Hugues-Capet firent jusqu'aux Ardennes à l'empereur Othon, venait de rendre le dernier soupir, et pourtant son oraison funèbre n'était accompagnée ni des larmes ni des regrets d'un seul de ses vassaux. C'est que le beau sire avait mené vie moult joyeuse et moult débauchée; c'est que son adresse était très en renom, parce que, à la grande édification de la gent châteline, il perforait d'outre en outre un manant juché sur l'ormel le plus élevé, ce qui pourtant n'était pas regardé comme un crime en ce siècle si justement surnommé de fer.

Peu de temps après, Hubert de Gerfroy, fils du cruel Arnould, fit choix d'une compagnie dont la douceur et la bonté ne méritaient rien moins que la brusquerie d'un rejeton des Gerfroy. Alice, la belle châteline de Nontron, n'ignorait point la brutalité traditionnelle des Gerfroy; mais elle se sacrifiait par amour filial à la vanité d'un père orgueilleux. Le sire Hubert de Gerfroy, habitué aux pures débauches de l'impure cour d'Aquitaine, et d'un caractère inconstant et passionné, ne tarda pas à délaisser la pauvre Alice, malgré ses charmes et l'amabilité de son esprit. Les longues et fréquentes absences d'Hubert, son indifférence, son humeur inquiète et maussade, annonçaient assez à la jeune comtesse qu'elle n'était plus aimée, ou même qu'elle ne l'avait jamais été.

« Quelle destinée! » murmurait l'infortunée châtelaine, puis elle accusait son père, mais sans le maudire, et une larme venait mouiller sa paupière au souvenir de celle qui l'avait portée dans son sein, ou à celui d'une amie, confidente autrefois de ses petits chagrins de jeune fille. Dans le château, elle n'avait personne pour y épancher son âme; aussi ses douleurs y étaient-elles encore plus aiguës. Il fallait tout subir en silence, concentrer ses douleurs, étouffer ses sanglots.

Oh! sois maudite, fatalité qui pousses ainsi la colombe sous les serres du vautour!

Pourtant Alice aimait ce mari qu'elle n'avait d'abord accepté que par obéissance, et la jalousie, conséquence inévitable d'un amour sincère, vint lui torturer le cœur. Pouvait-il en être autrement? Gerfroy lui avait révélé dans un songe qu'une de ses vassales, dont la beauté portait envie aux plus prétentieuses de ses compagnes, était l'objet de ses pensées.

Dans son indignation, ou plutôt dans le délire de son désespoir, Alice résolut de suivre son mari dans ses excursions nocturnes.

AMOUR ET FAIBLESSE.

Le lendemain, à la nuit tombante, une malheureuse femme déguenillée se présente à la porte de la maison de Simplette, la jolie paysanne dont le comte est épris, et demande l'hospitalité pour la nuit. Un coin de hangar lui est offert.

La mendiante se jette sur la paille, mais elle ne dort point; son œil est constamment fixé sur la porte de la petite habitation.

Le beffroi du château vient de sonner sa dixième heure. Une ombre se dessine dans le fond de la petite allée, s'avance vers la maison, et, après quelques hésitations, heurte doucement la porte, qui s'ouvre aussitôt. C'est à coup sûr un cavalier; il porte une épée et des éperons d'or.

— C'est lui! a murmuré la mendiante.

Puis elle s'approche, arrête son souffle et colle son oreille contre la porte.

— Eh bien! Simplette, dit en s'asseyant le nouveau personnage, ne te trouves-tu pas encore assez belle pour devenir châteline, ou mes promesses et mon amour ne peuvent-ils arriver à ton cœur?

Et, après une faible pause, il ajouta:

— Ah! sans doute qu'il ne t'appartient plus, ne cœur.

— Il est possible, Monseigneur, et je n'en suis que plus malheureuse.

— Quel est le lide ou le manant qui possède ce qu'Hubert de Gerfroy désire? Nomme-le-moi, et, par saint Grégoire! sa tête grimacera demain au bout d'une hallebarde.

— Vous ne pouvez en être jaloux.

— Je ne puis être jaloux, dis-tu; mais serait-ce Dieu lui-même, que...

— Et si c'était vous? dit la jeune fille en cachant son visage dans ses mains tremblantes.

— Moi!... moi!... Simplette... fit le comte.

Et tout l'amour qui peut brûler une âme vibrait dans sa voix et brillait dans son regard.

— Oui, Monsieur le comte... mais, au nom du ciel! ne vous approchez pas, et, si vous m'aimez, ne me rendez pas criminelle... Puis, il se fait tard, et mon père va rentrer.

Le comte s'approche davantage.

— De grâce! dit Simplette, sortez!

— Sortir? Oh! non, je reste avec toi, ou tu me suivras, car, maintenant que j'ai ton amour, il n'y a plus d'obstacle pour mon bonheur... Tu seras châteline...

La mendiante a tressailli.

— Ah! Monsieur le comte, si mon père vous trouve ici, nous sommes perdus; il vous tuera.

— Crois-tu, répliqua Hubert en dégainant à demi sa large épée, que je ne vendrais pas bien cher ma vie?

— Et vous frapperiez mon père? dit en frémissant la jeune fille.

— Pour toi, pour ton amour, je sacrifierai tout... même l'honneur, ajouta-t-il à voix basse.

— Oh! tuez-moi plutôt, moi qu'un funeste amour rend si malheureuse!...

Mais épargnez mon vieux père; évitez qu'il ne maudisse, et, je vous le répète, si vous m'aimez, Monsieur le comte, sortez!

— Je pars; mais promets-moi de venir demain, lorsque ton père dormira, dans la petite tourelle du fond du parc.

Après un silence, la jeune fille dit bien bas:

— J'irai.

Le comte la balaie au front et sortit.

connaissance de ces lettres, qui témoignaient que M. Bugeaud se regardait comme plus capable à lui tout seul de juger les affaires de l'Algérie que tous les *faiseurs* et tous les *parleurs* de Paris, et qu'il paraissait avoir complètement oublié les principes de la discipline militaire et de la hiérarchie administrative, le conseil a décidé qu'il lui serait écrit, au nom du cabinet, par M. le président du conseil.

La lettre qui a été rédigée séance tenante par l'un des ministres présents exprime cette pensée que le gouvernement du roi ne force personne à le servir, mais qu'il veut que tous ceux qui le servent, depuis le fonctionnaire placé sur le dernier degré de l'échelle jusqu'à celui qui se trouve sur le degré le plus élevé, se soumettent aux mêmes règles de subordination vis-à-vis du pouvoir central.

Cette lettre a été adressée à M. Bugeaud par l'un des derniers courriers qui sont partis pour l'Afrique; on ne sait pas encore l'effet qu'elle aura produit.

— Les nouvelles que l'on reçoit du voyage de M. le duc de Nemours continuent à être désolantes. Le prince n'a pas mieux réussi à Périgueux qu'à Orléans, à Vierzon et à Limoges. On compte sur Bordeaux, cette ville si royaliste autrefois, pour le dédommager de l'insuccès du commencement de sa tournée.

— La reine d'Espagne fera décidément le voyage des provinces basques. Le cabinet paraît devoir subir, à cet égard, la volonté formelle de Marie-Christine. Pour atténuer le mauvais effet qu'un tel voyage ne peut manquer de produire dans le reste de l'Espagne, on répand le bruit que les médecins ont ordonné à la jeune Isabelle des eaux qui ne se trouvent que dans les provinces basques, et que si S. M. ne prend pas ces eaux, sa santé s'en trouvera très compromise. La faculté est venue très heureusement au secours des projets de Christine, qui, pour obéir à la parole qu'elle a donnée au pape, va faire du carlisme dans un pays où jadis le carlisme a été combattu en son nom d'une manière si sanglante. O sagesse et bienfaits inappréciables des monarchies!

Incendie du Mourillon, à Toulon.

Toulon, le 2 août. — Un sinistre épouvantable vient de jeter la consternation dans la première ville maritime du royaume.

Les cadavres de plusieurs forêts empilées dans l'immense hangar du Mourillon ont été dévorés par les flammes.

Pour qui connaît la localité, le fait de l'incendie doit apparaître horrible; pour les autres, il suffira de dire que le Mourillon est une longue ville de bois, que les ais et madriers entassés comme des assises de pierre sur une largeur de plusieurs mètres, atteignant ainsi la hauteur d'une maison à deux étages, règnent, sans île, sans interruption, sur une longueur de 400 mètres le long du littoral de la rade.

C'est le 1^{er} août, à onze heures et demie, que le feu s'est manifesté sur plusieurs points à la fois.

Les quatre coups de canon qui l'ont annoncé à la ville résonnaient encore dans les gorges des montagnes, que déjà on a vu s'élever de cinq à six points distincts les uns des autres une fumeroles épaisse s'élevant dans l'air, pareille à celle d'un volcan qui s'apprête à vomir.

La ville entière s'est ébranlée, et quiconque porte un bouton de la marine et de la guerre est accouru sur le lieu du sinistre.

Mais nul effort humain ne pouvait lutter contre les flammes de cet incendie qui, à peine commencé, atteignait déjà des proportions gigantesques. Les divers foyers, embrasés en même temps, venaient confondre leurs flammes, et celles-ci plus serrées, plus explosives que celles d'un volcan en pleine activité, se déployaient librement sur une immense étendue, couvraient le soleil d'août d'un voile lugubre, à tel point que les innombrables embarcations qui accouraient vers la plage semblaient naviguer sous un nuage rempli de tempêtes.

Nul pincean ne pourra jamais rendre le deuil, l'effroi, la consternation, le dévouement miraculeux de la population entière, qui venait offrir, avec une abnégation héroïque, ses bras et des secours de toute espèce aux chefs des corps maritimes et militaires campés autour de ce volcan.

Les femmes surtout ont été prodigieuses d'amour et de charité. Plusieurs milliers d'hommes ont manœuvré avec la précision et l'intelligence d'un seul pour débayer les lieux encombrés, inonder les pièces de bois voisines de la mer, couper les digues, espacer les parcs susceptible de l'être, en un mot dompter l'élément indomptable partout où il pouvait être entamé.

Ces foyers incendiaires brûlaient dans les airs avec calme et majesté; il n'y avait rien à faire: il fallait se résigner à voir le spectacle des flammes, les trésors de la France engloutis, les forêts séculaires empilées depuis plus de vingt ans pour les besoins des constructions navales disparaître dans le gouffre embrasé.

Qu'il nous suffise de dire que les trois quarts des assistants à ce spectacle ne se rappelaient point avoir rien vu de plus grandiose ni de plus épouvantable à la fois.

La femme en haillons avait disparu.

La jeune paysanne, livrée à ses réflexions, se disait: — Pouvais-je l'éviter? Le comte est résolu... il aurait tué mon père; j'aurais été maudite et peut-être accusée de complicité.

Puis, dans l'espoir que Dieu serait le seul témoin de son crime, elle applaudissait presque à sa promesse, car personne encore ne lui avait dit de doux mots d'amour comme l'astucieux Hubert; nul n'avait osé lui témoigner ce que son œil vif, sa bouche petite et vermeille, et sa figure piquante inspiraient; au contraire, en passant près d'elle, chacun faisait un signe de croix. Les paysannes ses compagnes, jalouses de sa beauté, avaient accredité des soupçons enfantés par la superstition. Dans le village elle n'était connue que sous le nom de *filie du diable*. Le vieux Ricmer, disait-on, n'était pas son père; elle avait été trouvée au fond d'un bois, et on allait même jusqu'à l'accuser de donner maléfice; et la pauvre enfant, victime du fanatisme et de ses charmes, était délaissée, honnie, repoussée.

III. ERREUR.

Le lendemain le comte entrant en chasse au point du jour. Dans le château il était un page fort gentil qui pour la comtesse avait toujours jolis propos sur les lèvres et mal d'amour au cœur. Il la consolait, et bien souvent sa présence avait séché les pleurs de l'infortunée châtelaine. Sa discrétion, bien des fois éprouvée par la comtesse, était incontestable; mais son regard la faisait tressaillir. Il est vrai que le page était mignon, alerte et galant; mais Alice, malgré une involontaire inclination, eût rougi d'employer les armes dont se servent si bien et si souvent, de nos jours, les femmes délaissées. Toujours est-il que le page fut mandé auprès de sa maîtresse.

— Anatole, mon gentil page, dit Alice en l'apercevant, si vous m'êtes toujours dévoué, vous sortirez ce soir du château avant que la herse soit baissée; vous irez au fond du parc, et vous resterez blotti dans le tronc du vieux châtaignier, en face de la petite tourelle. Souvenez-vous bien de n'en sortir que lorsque le jour commencera à poindre.

Anatole pâlit, pressa la main de la comtesse, sans oser la porter à ses lèvres, et sortit en balbutiant: « Je ne m'attendais pas si tôt à ce bonheur! » Et puis il se dit à lui-même, l'imprudent! « Je comprends... elle

Le feu a continué sa marche et son activité jusqu'à la nuit.

En attendant que les pertes soient enregistrées d'une manière certaine, nous pouvons avancer, sans crainte d'être démentis, que l'incendie pensée qui a tramé ce lâche complot de destruction du port n'aura pas même à se réjouir d'une infime fraction de succès. Le mal matériel peut se réparer, il pouvait être incalculable. L'état du ciel, du vent, et l'activité intelligente des chefs, ont arrêté le fléau là où l'audace pouvait le saisir et l'éteindre.

La population, qui frémissait à l'idée d'une explosion des poudrières, s'alarmait d'un événement prévu. Le feu commençait à peine que le général Galinier avait déjà fait vider la poudrière du fort Lamalgue.

Nul n'a failli à sa tâche, qui pouvait devenir suprême et fatale pour tous.

L'espoir se perd de reconnaître le véritable auteur du sinistre, qui doit compter de nombreux complices.

La pièce probante est au vu et su de tout le monde; on a trouvé plusieurs corps de délit sur différents points, matières inflammables choisies et tissées par un esprit expert à la chose. Sous l'atelier à vapeur de la scierie, on a découvert le nœud de rattachement de l'incendie, qui devait le propager de cet atelier à nos vaisseaux en construction le long de cette plage. L'examen de cette pièce décèle le chef-d'œuvre de tout ce que peut inventer le génie du mal.

Ici doivent s'arrêter nos réflexions sur un événement qui aura un retentissement immense dans le pays.

Mais ce n'est là qu'une esquisse rapide du drame qui vient de se dérouler sous nos yeux. Nos concitoyens, la France entière, doivent en connaître les divers épisodes, si terribles et si touchants parfois. Au premier cri d'alarme, la foule étonnée s'était portée sur le lieu du sinistre. Déjà les abords en étaient gardés par les troupes d'infanterie de marine, mais rien n'était préparé pour combattre le fléau qui allait changer en ruines fumantes les magnifiques chantiers du Mourillon. Bientôt la chaîne se forma; toutes les bouches n'avaient qu'un cri: *Des seaux! des seaux!* et des vases, des cruches, fournis par les habitations voisines, servirent à transporter l'eau nécessaire aux pompes de l'arsenal qui arrivaient en toute hâte. En un instant le théâtre de l'incendie fut couvert par les ouvriers des ateliers du port qui avaient pu trouver place dans les embarcations. Les matelots de la rade arrivaient avec les pompes de leurs vaisseaux; la ville fournissait sans cesse de nouveaux bras; mais il manquait un chef pour coordonner les efforts jusqu' alors inutiles de cette foule épressée. M. l'amiral Baudin débarqua au Mourillon, et l'on put enfin donner aux travailleurs une impulsion unanime.

Il ne fallait pas songer à éteindre ce vaste incendie; le feu, porté à une intensité extrême, sortait de toutes les piles de bois presque en même temps, et celles qui semblaient préservées s'embrasaient bientôt, malgré l'énorme quantité d'eau dont on les inondait.

On fit la part du feu et l'on se borna à isoler les points que l'incendie n'avait encore pu entamer.

Heureusement, le vent, quoique assez fort, dirigeait les flammes du côté où elles trouvaient moins d'aliment à leur fureur. Cependant le feu se rapprochait de la scierie, et tous les moyens furent mis en jeu pour préserver cet établissement, qui a coûté des sommes énormes. On y est parvenu; mais que de fatigues, que de courage, que d'abnégation! Officiers, soldats, matelots, enfants de Toulon, tous rivalisaient de zèle. L'ardeur au foyer était si immense que l'on revenait suffoqué, les yeux sanglants, hors des orbites, après quelques instants de travail.

La faim, la soif, dévoraient les ouvriers. Les femmes, au milieu du chaos des bois embrasés, des pompes, de la foule, des poutres qui jonchaient le sol, transportaient du pain, du vin et de l'eau aux travailleurs. Nul danger ne les arrêtait; leur dévouement était sublime. Chacun, du reste, contribuait de sa bourse.

C'était un triste mais magnifique spectacle.

Toute la ligne des chantiers de bois était embrasée; la charpente des toitures s'éroulait, quoiqu'elle fût en fer. Les habitants du faubourg du Mourillon déménageaient leurs maisons, de peur de les voir s'enflammer, tant la chaleur était forte.

Au milieu de ce désastre, nous n'avons à déplorer aucune blessure grave, mais nous ne savons encore si nous ne connaissons pas plus tard quelque victime d'un dévouement ignoré. On avait organisé un service d'ambulance qui a été d'une grande utilité. Aux premières lueurs de l'incendie, le directeur de l'hôpital militaire s'était empressé d'envoyer tous ses infirmiers et les brancards qu'il avait à sa disposition. Les entrepreneurs des travaux de Castigneau vinrent avec environ 300 hommes aider à contenir l'élément destructeur.

M. l'amiral Baudin expédia immédiatement la frégate à vapeur *le Descartes* pour aller chercher sur l'escadre d'évolution, aux îles d'Hyères, 600 hommes et des pompes. *Le Descartes* était de retour à neuf heures du soir, et ce renfort vint fort à propos soulager pour la nuit ceux qui travaillaient avec tant d'ardeur depuis le matin.

Vers le soir, le feu allait encore envahir un immense hangar de

bois de construction. On fit alors faire du côté du mur d'enceinte une tranchée, et on parvint à un conduit qui donne l'eau à la caserne de l'infanterie; grâce à cet expédient, le feu cessa un peu, et l'on s'en rendit maître.

Le faubourg du Mourillon, pour lequel on avait des craintes sérieuses, a été préservé de toute atteinte. Fort heureusement le vent soufflait de la partie est.

D'après les renseignements que nous avons pris, et qui émanent d'une source certaine, le nombre des blessés est environ de 100, dont 9 assez grièvement.

Nous ne pouvons citer les personnes qui ont donné des preuves de dévouement et de courage: nous ignorons leurs noms; mais nous ne saurions trop dire combien la population civile et militaire s'est admirablement conduite.

On attribue en général l'incendie qui vient de consumer la plus grande partie de nos bois de construction à la malveillance: la plus méchante ont été trouvées sur plusieurs points. Les soupçons se portent sur des condamnés, mais on ne peut encore rien affirmer; il faut attendre les résultats de l'enquête qui doit avoir lieu.

NOUVEAUX DÉTAILS.

Pendant la nuit du vendredi au samedi, 1,500 hommes d'infanterie et à peu près un égal nombre de marins ont veillé sur le lieu du sinistre. Les détachements de marins étaient en majeure partie ceux que la frégate à vapeur *le Descartes* était allée chercher aux îles d'Hyères et dont chaque vaisseau avait fourni son contingent.

Arrivés à onze heures et demie, ils ont servi à remplacer tous ceux qui depuis douze heures avaient travaillé avec tant d'énergie et de persévérance; des ordres avaient été donnés pour que la population ouvrière, qui n'avait pas pu rentrer dans le port avant la nuit, pût sortir de l'enceinte du Mourillon.

La gendarmerie exerçait aux portes une surveillance active. A cette heure, il ne restait plus dans l'enceinte aucune personne étrangère aux divers services de la guerre et de la marine.

On était depuis cinq ou six heures du soir maître de l'incendie, qu'on avait arrêté d'une manière presque miraculeuse sur tous les points extrêmes à la fois. Partout, dans les centres d'incendie, des montagnes de feu et de flammes brillaient encore; les murs des hangars restés encore debout, minés par la base, s'éroulaient avec fracas. Sur toute l'étendue du canal, les pompes fonctionnaient avec activité.

Il n'y avait donc plus à redouter que les effets terribles d'un changement du vent, qui, par bonheur, a continué toute la nuit, comme pendant la journée, à souffler de l'est. A minuit et à une heure du matin, le vent, qui avait un peu fraîchi, portait des étincelles en dehors de la grille qui sépare les hangars incendiés des chantiers de construction, et jusqu'après de ces chantiers mêmes.

Là, le capitaine de vaisseau Desuin, que l'amiral avait chargé de la direction supérieure des travaux, avait organisé avec intelligence tous les moyens en son pouvoir pour éviter de nouveaux malheurs. Chaque équipage était couché auprès de ses pompes et prêt à manœuvrer au premier signal.

Plus loin, dans le nord-est, c'est-à-dire à la tête des hangars, des corvées nombreuses de l'infanterie de marine, des équipages des vaisseaux et de quelques autres bâtiments avaient été placés sous les ordres du capitaine de vaisseau Pellion, qui durant toute la nuit n'a pas cessé de diriger avec une infatigable habileté tous les efforts possibles pour comprimer l'incendie et en empêcher les désastreux progrès, si le vent avait malheureusement passé au nord-ouest.

Samedi.—Pendant la journée, les travaux d'extinction et de déblaiement ont marché avec beaucoup d'ensemble et d'activité, et à cette heure (cinq heures du soir), quoique la brise souffle de l'ouest, les brasiers s'affaissent et meurent, et toute crainte de propagation de l'incendie du côté du faubourg a complètement disparu. (Toulonnais.)

Afrique française.

ALGER, le 24 juillet. — Les événements qui se passent en ce moment en avant de Dellys attirent toute l'attention de M. le maréchal gouverneur, qui s'est embarqué sur le bâtiment à vapeur *le Tartare* pour aller prendre la direction des opérations militaires. Une grande expédition va avoir lieu contre les tribus kabyles qui ont fourni leur contingent à Bel-Kassi, et il règne depuis quelques jours dans notre port un mouvement vraiment remarquable. Les bâtiments à vapeur *la Chimère*, *le Grandeur*, *le Tartare*, *le Grégoire* et *l'Achéron* ont fait plusieurs voyages à Dellys, où ils ont transporté des troupes, du matériel et des approvisionnements. En outre, depuis le 20, sont partis pour cette destination les bricks de commerce *le Comte-de-Paris*, *le Haggal*, *la Sainte-Thérèse*, *la Gazelle*, *la Sainte-Vierge*, *l'Algérie*, *le Jean-Baptiste*, *le Messager*, *le Saint-Jean*, et la bombarde *Marie-Joseph*. Ces navires, pour la plupart, étaient chargés de foin et d'autres approvisionnements destinés à l'armée.

On a dû organiser à Dellys une forte colonne qui combatera ses mouvements avec la brigade aux ordres du général Gentil, qui a

se rendra dans la tourelle pour y deviser d'amour avec son petit page, pendant que monseigneur damnera son âme avec la fille de Satan, sa belle vassale... Elle m'a bien recommandé de ne pas sortir de ma cachette; mais c'est une ruse d'adroite châtelaine, une espièglerie d'amante, ou un dernier délai accordé à la vertu.»

Cette tourelle était située au fond d'une sombre avenue, et dominait à peine le mur du parc auquel elle était adossée. Un aïeul d'Hubert l'avait fait élever, disait-on, tout exprès pour donner asile au plus aimable des dieux de l'Olympe. Les voluptueuses broderies de ses couches et de ses tentures, calquées sur celles des temples d'Amathonte et d'Idalie, invitaient au plaisir et à l'orgie.

La pauvre Alice, dont le cœur était fermé à tout jamais au bonheur, pleura tout le jour, et, dans sa délirante agitation, elle répétait:

— « Tu seras châtelaine... Pour toi, pour ton amour, je sacrifierai tout... » Oh! puisque j'ai eu assez de force, ajoutait-elle, pour l'entendre et pour me taire, j'en aurai assez pour boire la lie de cette coupe d'amertume que je n'ai encore fait qu'effleurer... S'il me tue, Anatole pourra dire à mon père quelle a été ma faute, et quelle main m'a frappée...

Gerfroy ne revint au château que pour y conduire ses chiens et faire nettoyer sa hache d'armes; ensuite il alla passer la soirée chez son voisin, le marquis de la Luce, son digne compagnon de débauche.

IV. FATAL QUIPROQUO.

La nuit est noire, pas une étoile ne brille au firmament, tout fait silence. La comtesse est dans la grande allée du parc; elle s'achemine vers la tourelle. Après s'être assurée que personne ne l'occupe, elle va s'asseoir à l'endroit le plus reculé.

Quelques instants après, Simplette y arrive.

— Monsieur le comte! par trois fois a-t-elle appelé. Et elle prit place sur une couche de velours.

Puis on entendit comme le bruissement des feuilles... et plus rien.

— C'est le vent, pensa la paysanne.

— C'est Anatole, se dit la comtesse.

Bientôt une voix se fit entendre, faible, mais douce et mélodieuse: c'était le page qui improvisait.

Sous l'ormel, Alice,

La nuit,

Ton page se glisse

Sans bruit,

Viens, ma châtelaine,

Sans bruit,

Consoler ma peine,

La nuit.

Viens avec mystère...

Ce soir

Anatole espère

Te voir.

Dans cette tourelle,

Ce soir,

Tu seras plus belle

A voir.

Pendant qu'à Simplette,

Gerfroy,

Tu contes fleurette...

Ma foi,

Nous pourrons, beau sire,

Je croi,

A notre tour rire

De toi.

Ce chant a effrayé la comtesse. Elle devine la méprise, et ne sait comment conjurer le danger.

Simplette, qui n'a point compris les paroles, a cru reconnaître la voix du comte.

Gerfroy ne se fit guère attendre. En entr'ouvrant la porte, il appela Simplette; mais soit que la trop forte émotion de celle-ci fit expirer la parole sur ses lèvres, soit pudeur, honte ou curiosité, la voix du comte ne trouva point d'écho.

Gerfroy s'assit en silence sur le siège le plus rapproché de la porte et attendit.

XAVIER DUTEIS. (La Bigorre.)

(La suite à un prochain numéro.)

reçu, ainsi que je vous l'ai annoncé, des renforts considérables, et au moment où je vous écris, le corps expéditionnaire doit être en mouvement, car l'intention du maréchal était d'agir promptement et avec vigueur, dans l'espoir de couper court aux intrigues des émissaires de quelques tribus alliées. Il paraît, au surplus, que Ben-la-fidélité et Bel-Kassi ont fait prêcher la guerre sainte dans toutes les tribus kabyles de l'Est, et que les rassemblements que le général Gentil a dispersés dans la journée du 11 se sont reformés et ont reçu des renforts considérables. Enfin les événements ont pris en avant de Delys une tournure dont on ne saurait se dissimuler la gravité; l'armée entend de ce côté une rude campagne.

Nous doutons encore cependant que l'on pénètre bien avant dans les montagnes de la Kabylie avant le mois de septembre.

Les populations du cercle d'Orléansville, que l'on disait complètement soumises, sont encore fort agitées, et quelque tribu même qui avait fait leur soumission au maréchal sont en pleine insurrection contre l'autorité nommée par la France. Le marabout qui a été battu par l'agha des Sendjes nommé par la France, Hadj-Ahmet, s'est cruellement vengé. Le malheureux Ahmet est tombé dans une embuscade et a été tué, ainsi que plusieurs chefs qui l'accompagnaient et quelques spahis de son escorte; il allait en cérémonie chercher la fiancée de son fils, et le colonel Ladmirault lui avait envoyé une garde d'honneur. L'ennemi a montré dans cette circonstance 4 ou 500 hommes. On avait appris déjà qu'un caïd occupé à lever l'impôt avait été attaqué et que plusieurs hommes de son escorte avaient perdu la vie dans cette rencontre. Ce sont là des symptômes graves. (Toulonnais.)

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE LYON.

SESSION DE 1845.

Suite de la séance du 16 juillet.

Mais, Messieurs, la loi qui a été rendue n'ordonne pas seulement la concession du chemin de fer de Paris à Lyon, mais aussi celle du chemin de Lyon à Avignon. Le cahier des charges dispose que la dépense de la traversée de Lyon sera commune aux deux compagnies, et, comme on l'a déjà dit, que l'administration devra faire connaître, avant l'adjudication, la position de la gare ou des gares. Dans tous les cas, la ligne de fer doit être continue. Où sera placé le point de départ du chemin de fer du Midi? Sa gare sera-t-elle la même que celle du chemin du Nord? Y en aura-t-il plusieurs? Votre commission a pensé que le point de soudure des deux chemins étant à Perrache, la gare établie dans cette presque devait être commune aux deux compagnies, et formerait le point de départ principal du chemin du Midi comme de celui du Nord. Mais, considérant que si le chemin de la Méditerranée ne possédait que cette seule gare, tous les besoins, ceux de la Guillotière, entre autres, dont les principales relations sont avec le Midi, ne seraient pas satisfaits, elle a pensé qu'à l'arrivée du chemin sur la rive gauche du Rhône, et à la moindre distance possible du fleuve, il devra être établi un embranchement passant entre cette rive et le fort du Colombier, et conduisant à un embarcadere construit en amont du pont de la Guillotière. Cet embarcadere, aussi complet dans toutes ses parties que les deux de la rive droite, pourvoit aux besoins de la portion sud-est de l'agglomération lyonnaise en ce qui concerne le midi, comme celui de Vaise satisfait à ceux du nord de la ville en ce qui se rapporte à cette dernière direction.

Nous avons remarqué, Messieurs, que tous les projets qui ont été rédigés jusqu'à ce jour pour la traversée de la Saône et du Rhône de part et d'autre de la presqu'île Perrache ont signalé, et avec juste raison, comme un grave inconvénient, la construction des ponts Seguin. Au point où en est arrivée la question, nous pouvons donc nous réjouir avec M. le préfet de ce qu'aucuns travaux n'aient encore été entrepris pour l'établissement de ces ponts. Il ne paraît pas difficile de faire renoncer M. Jules Seguin à un privilège qu'il n'a point exploité, ou, s'il élevait quelque obstacle, à l'en faire déclarer déchu. Mais alors les compagnies concessionnaires des chemins de fer devront être obligées à construire ces ponts à deux étages, l'un au niveau du sol pour la circulation ordinaire, et l'autre à hauteur des viaducs pour le passage du rail-way.

En parlant des embarcades de Vaise, Perrache ou de la Guillotière, on s'est servi de l'expression *embarcadere complet*. On doit encore ajouter à cet égard que par ces mots votre commission entend l'embarcadere qui comprend gares de départ et d'arrivée pour les voyageurs et les marchandises, lieux de dépôt, triage, vérification, bureaux d'octroi et de douane, et qu'elle pense que sous tous ces rapports les trois embarcades doivent être établis dans les mêmes conditions.

En résumé, votre commission, considérant que le tracé le plus avantageux pour la traversée de la ville de Lyon par le chemin de fer de Paris à la Méditerranée est celui qui permet de satisfaire les intérêts de la grande majorité de la population lyonnaise, tout en se conciliant en même temps avec l'intérêt général; considérant que, d'après les motifs qui viennent d'être exposés, le tracé qui passe par Vaise, le plateau de Saint-Just, et aboutit à Perrache, paraît remplir toutes ces conditions, en même temps qu'il est présumé le moins dispendieux.

Vous propose d'émettre le vœu suivant, qui n'est en d'autres termes que la reproduction de celui que vous avez émis l'année dernière :

Le chemin de fer de Paris à Lyon continuera, à partir de Collonges, à suivre la rive droite de la Saône. Il traversera Vaise, passera en tunnel sous le plateau de Saint-Just, et franchira la Saône en face du cours du Midi ou Napoléon. Il se soudera en ce point au chemin de fer de Lyon à Avignon. Il sera construit sur ledit cours du Midi un embarcadere, tête des deux voies de fer. Un autre embarcadere sera établi à Vaise, et un troisième en amont du pont de la Guillotière, relié par un embranchement au chemin du Midi, à la moindre distance possible du point d'arrivée de la voie à la rive gauche du Rhône. Enfin, ces trois embarcades rempliront également toutes les conditions d'étendue et de bonne distribution désirables pour la commodité des voyageurs, la conservation et la distribution des marchandises.

Un membre dit : L'embarcadere sur la rive gauche du Rhône et en amont du pont de la Guillotière est au centre de l'agglomération lyonnaise; car Lyon, la Guillotière, la Croix-Rousse et Vaise, voilà la ville de Lyon. Placé ainsi au point central, le débarcadere satisfait à tous les besoins : à ceux du commerce et de l'industrie par la facilité et la proximité de ses abords; à ceux des voyageurs par le rapprochement des quartiers les plus importants de la cité.

Votre commission n'a pas voulu tenir compte de ces avantages. Elle demande que les têtes de chemin, et du Nord et du Midi, soient à Perrache. Elle propose un embarcadere pour les marchandises à Vaise, et un débarcadere supplémentaire à la Guillotière, auquel on n'arriverait que par embranchement à la voie ferrée. Un tel projet ne donne satisfaction ni aux intérêts généraux du pays, ni à ceux des différents quartiers de la ville.

D'ailleurs, incessamment la ligne du Centre se prolongera jusqu'à Lyon, et aboutira probablement à Perrache; il y aurait alors de graves inconvénients à réunir au même embarcadere deux lignes concurrentes. Cette opinion, vous le savez, a été partagée dans la capitale par les conseils électifs et adoptés par le gouvernement, qui a arrêté qu'une gare serait établie à la Bastille pour la ligne de la Bourgogne, laissant la voie du Centre se mouvoir seule dans la belle gare du Jardin-des-Plantes. Et puis, ne serait-ce pas confisquer au profit d'un quartier éloigné du centre, où le commerce ne s'est point encore porté, tous les avantages qui résultent du mouvement immense qu'amène une voie ferrée?

(Que si le conseil repousse la pensée d'un débarcadere unique à la Guillotière, quels qu'en soient les avantages, qu'il donne au moins son assentiment à un projet qui paraît devoir concilier tous les intérêts : débarcadere à Vaise, où se fera tout le mouvement des marchandises à destination pour le nord de la ville; débarcadere à Perrache, qui sera tête de ligne du chemin de Lyon à Paris; débarcadere à la Guillotière, qui sera tête de ligne du chemin de Lyon à Marseille.)

Un membre appuie les conclusions du rapport dans toutes ses parties. On fait de vains efforts, dit-il, pour démontrer que la Guillotière c'est la ville de Lyon. Tous les raisonnements du préopinant reposent sur cette fausse

base. La Guillotière est une ville rivale ambitieuse qui fait des efforts de tous genres pour se grandir aux dépens de la voisine. Elle est séparée de Lyon par un fleuve, et les ponts qui le traversent sont tous, à l'exception d'un seul, soumis aux incommodités d'un péage. De l'autre côté, elle touche de toutes parts à un département voisin, et l'on voudrait faire considérer comme point central la limite extrême du département du Rhône! C'est impossible.

Les avantages d'un débarcadere unique sont incontestables, car c'est à tort que l'on parle d'un chemin de fer de Lyon à Paris. La loi a parlé et a dit qu'il y aurait un chemin de fer de Paris à Marseille. C'est donc bien en réalité une seule et même voie qui reliera la Méditerranée à la capitale. Pourquoi alors diviser ce que la première pensée de la loi, d'accord avec la réalité de la chose, a regardé comme un seul tout?

L'emplacement proposé pour le débarcadere à Perrache est unique au monde. Touchant à l'est et à l'ouest de deux fleuves magnifiques, il permet ainsi de combiner les plus puissants moyens de transport connus de nos jours, ceux sur l'eau et les voies ferrées. Assis sur un terrain vaste et commode, et dont les abords multipliés sont larges et faciles, il satisfait à toutes les exigences du commerce et donne toutes les commodités désirables pour les voyageurs. Les propositions de la commission doivent donc être adoptées.

Un membre dit que, comme faisant partie de la commission, il en a adopté les conclusions, mais que toutefois il insiste sur l'impérieuse nécessité d'avoir à Vaise un embarcadere complet pour les marchandises et les voyageurs. Tout le nord de la ville, les quartiers les plus commerçants de la ville, réclament avec instance un débarcadere à Vaise. C'est là, en effet, que de tout temps, et pour un grand nombre d'industries, s'est effectué le dépôt des marchandises qui arrivent du Nord. Il est d'une bonne administration de ménager autant que possible les habitudes prises et les intérêts qui en sont nés.

M. le préfet dit qu'au point où en est arrivée la discussion, il croit utile de donner quelques explications au conseil. La question qui s'agit à l'heure présente est de donner satisfaction à l'intérêt général du pays, à ceux de la ville de Lyon. Il a voulu tout voir, tout entendre, avant de prendre une résolution; et c'est après un examen approfondi qu'il s'est décidé pour trois embarcades, dont l'une serait à Vaise, l'autre à Perrache, comme tête de ligne du chemin de Paris par la Bourgogne, et le troisième dans la partie méridionale de la Guillotière, comme tête de ligne du chemin de Lyon à Marseille. Satisfaction est ainsi donnée à tous les intérêts dans la proportion qu'ils exigent. Un embarcadere unique leur serait contraire. Que l'on se représente, en effet, par la pensée, les difficultés inextricables qui résulteraient de la communauté d'un embarcadere pour deux compagnies surchargées de détails, divisées d'intérêts et de vues; deux administrations qui peuvent être organisées dans des systèmes opposés, obligées de fonctionner en commun sur un même point et pour un même service, c'est presque une impossibilité. Dans mon opinion, c'est à Perrache que se fera le grand mouvement des voyageurs. Il était juste que l'embarcadere fût placé sur ce point, au sein même de la ville.

Quant aux embarcades de Vaise et de la rive gauche du Rhône, ils sont destinés à pourvoir à d'autres besoins. Sans entrer à ce sujet dans beaucoup de détails, il me suffira de faire remarquer : 1° la situation topographique de Vaise, avec ses ports sur la Saône, avec les routes qui viennent et convergent, avec les immenses entrepôts de marchandises arrivant de l'est de la France et les grands ateliers que les nécessités du commerce et de l'industrie y ont fait établir; 2° la convenance de servir par une gare spéciale les relations déjà créées, et qui doivent se développer encore entre les départements méridionaux et toute la contrée qui s'étend sur la rive gauche du Rhône depuis la Guillotière jusqu'à Genève.

Un projet dont l'exécution, dans son ensemble, donnerait à l'agglomération lyonnaise un embarcadere au nord (celui de Vaise), un au midi entre les deux fleuves (celui de Perrache), un au sud-est de l'autre côté du Rhône (celui de la Guillotière), un quatrième enfin au nord-est (celui des Brotteaux) pour la descente de la ligne ferrée entre Lyon sur Genève, un tel projet, dis-je, placerait cette cité dans une situation unique en France, et ne laisserait rien à désirer aux exigences impérieuses du commerce ainsi qu'aux facilités de la civilisation.

La discussion continue. Plusieurs membres y prennent part. Le rapporteur, non en cette qualité, mais comme membre du conseil, propose l'amendement suivant :

« Le chemin de fer de Paris à Lyon continuera, à partir de Collonges, à suivre la rive droite de la Saône; il traversera Vaise, passera en tunnel sous le plateau de Saint-Just, et franchira la Saône en face du cours du Midi, où sera construit un vaste embarcadere. Un débarcadere complet pour marchandises et voyageurs sera établi à Vaise. Le chemin de fer de Lyon à Avignon prendra tout aussi près que possible de la rive gauche du Rhône et du pont de la Guillotière, en amont dudit pont. Là sera élevé son embarcadere; il sera relié au chemin de Paris, à la hauteur du cours du Midi, par un embranchement qui viendra s'unir à ce chemin, en traversant le Rhône sur un pont dont la construction sera commune aux deux compagnies.

« L'administration aura le droit de régler les conditions de contact des deux lignes, de manière notamment que les voyageurs allant du midi au nord et du nord au midi aient le droit d'être embarqués ou débarqués, à leur choix, à l'une des trois gares de Perrache, de Vaise ou de la Guillotière; la même condition est réclamée pour les marchandises.

« Dans tous les cas, s'il arrivait que l'administration supérieure vint à décider, contre toute attente et contre l'intérêt bien entendu du commerce et des voyageurs, qu'il n'y aurait pour les chemins de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon qu'un seul embarcadere, le conseil d'arrondissement émet le vœu formel que cet embarcadere soit établi à Perrache. »

La discussion continue; plusieurs membres y prennent part. Le président clôt la discussion et met l'amendement aux voix; il est adopté à la majorité.

Il est trois heures; la séance est levée et renvoyée au lendemain à onze heures.

Chronique.

Les travaux du pont Louis-Philippe, en face de la barrière de Saint-Clair, qui avaient été interrompus pendant plus de six mois, viennent d'être repris. Les ouvriers sont occupés à hisser les câbles de suspension. La charpente du tablier est prête et n'attend plus que d'être mise en place. Il est probable que la circulation pourra être établie sur ce pont avant l'hiver.

— Sur le rapport de la commission des monuments historiques, M. le ministre de l'intérieur vient d'allouer une somme de 1,500 f. pour les fouilles projetées à Vaise sous la direction de M. Comarmond.

— La femme Bonnard, de Ternay, est morte des suites du coup de pistolet tiré à bout portant sur elle par son fils. Nous apprenons aussi que Bonnard, le père de cet enfant dénaturé, vient d'être arrêté à Marseille, où il exerçait la profession de vannier.

— Jeudi dernier, Claude Buland, marinier à Beauregard, arrivait à Saint-Georges-de-Rhins au moment où passait le fourgon accéléré de MM. Cheize. Buland pria le conducteur de lui permettre de monter sur le siège pour aller à Villefranche. Le conducteur lui fit observer qu'il y avait du danger dans cette ascension. L'autre insista et saisit une corde pour s'élever; mais elle lui échappa pendant qu'il s'efforçait de monter. Buland tomba à terre sous les roues de l'énorme voiture qui lui écrasèrent une cuisse et un bras. On l'a transporté de suite à l'hospice de Villefranche. Le lendemain on a été obligé de lui amputer la cuisse. Ce malheureux a succombé dans la nuit de vendredi au samedi.

— La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi formé par le nommé Emile Gazada Bedarides, condamné par la cour d'assises du Rhône à six ans de réclusion, ayant été reconnu coupable du crime d'association de malfaiteurs, recel et partage du produit de plusieurs vols.

Monument à la mémoire de Godefroy Cavaignac.

Souscription ouverte au bureau du Censeur.

(4^e liste.)

MM. Beaucourt, 5 f. — A. Debruy, 25 c. — Ojardias jeune, 25 c. — Magnenant, 20 c. — Guillermain, 25 c. — Fix, 25 c. — Carle, 4 f. — Piron, 50 c. — Rosset, 25 c. — Boisson, 20 c. — Messener, 45 c. — Chapot, 20 c. — Moulent, 25 c. — Genetier, 45 c. — Barre, 40 c. — Régnier, 40 c. — Auguste Dayet, 40 c. — Un anonyme, 40 c. — Chapuis, 40 c. — Renard, 40 c. — Berger, 40 c. — Mazoyer aîné, 50 c. — Nicolle, 4 f. — Chenavier, 50 c. — Alimbalmann, 40 c. — Fruton, 40 c. — Oger, 40 c. — Naudé, 40 c. — Gauthier, 40 c. — Ligonet, 40 c. — Laurent, 40 c. — Vincent, 4 f. — Guilliet, 4 f. — Garnier, 50 c. — Gros, 40 c. — Un ancien compagnon de captivité et d'exil, 40 c. — Brocard, 25 c. — Denis, 40 c. — Pallu, 20 c. — Berger, 45 c. — Monet, 40 c.

Montant des listes précédentes. . . . 461 f. 05 c.

Total jusqu'à ce jour. 476 85

Nouvelles diverses.

On lit dans le Progrès de Rennes du 30 juillet :

« La querelle élevée entre les deux régiments, 7^e d'artillerie et 59^e de ligne, au lieu de s'apaiser, a pris au contraire un caractère de gravité inquiétant. Dimanche soir, de nombreuses rixes ont eu lieu; lundi, elles se sont répétées. La rue de Nantes était remplie de munitaires que l'on pouvait compter par centaines, tout prêts à en venir aux mains, malgré l'intervention insuffisante de fortes patrouilles et de piquets établis dans le faubourg. Des habitants se sont vus obligés de prendre la précaution de fermer leurs maisons. Des engagements partiels en grand nombre ont eu lieu dans la soirée et se sont renouvelés hier matin dans différents quartiers, partout où des artilleurs et des fantassins se sont rencontrés. Toutes les troupes ont, en conséquence, été consignées hier 29 et sont restées dans leurs casernes respectives, sous la garde de leurs officiers. Par mesure d'ordre, on a cru devoir supprimer la revue qui devait avoir lieu à six heures sur le Champ-de-Mars.

« Nous ne savons quel parti on prendra dans cette circonstance difficile; mais nous sommes persuadés, quelques mesures que l'on emploie, que ces mesures devront avoir pour but et pour résultat la fin de ces déplorables discussions et la tranquillité de la ville. »

— On lit dans le même journal :

« Les incendies dans les environs de Saint-Malo se répètent d'une manière effrayante. Pas une semaine ne se passe sans qu'il n'y en en ait au moins un à enregistrer. Voici encore un nouveau sinistre. On nous écrit de Saint-Malo que le feu a été mis lundi au Terre pendant que l'on célébrait le service funèbre auquel assistait le détachement du 4^e léger envoyé à Saint-Meloire pour protéger les habitants. L'incendie a pu être comprimé sans avoir causé de grands dommages; mais on conçoit la terreur répandue dans la contrée. »

— La diligence de Narbonne à Carcassonne a été incendiée par l'imprudence d'un fumeur qui a laissé tomber quelques étincelles d'un cigare sur la paille placée sous ses pieds. On a pu sauver les bagages, et l'on a dû dételier les chevaux en livrant la voiture aux flammes. Au milieu de la route, par un soleil brûlant, loin de tout cours d'eau, on ne pouvait porter des secours.

— La société industrielle qui s'est formée à Paris, sous la direction de M. Duveyrier, pour affermer au prix de 900,000 fr. les annonces du Journal des Débats, de la Presse et du Constitutionnel, n'a pas fait de brillantes affaires depuis un mois qu'elle a commencé ses opérations. Il faut que cette société fasse, pour couvrir ses frais, environ 5,000 fr. d'annonces par jour. Or, on a calculé que, dans le courant du mois dernier, elle n'en avait pas fait en moyenne pour plus de 1,500 fr. par jour. Elle a donc débuté par une perte de plus de cent mille francs dans son premier mois.

Que deviennent, en présence d'un semblable résultat, les prospectus des journaux ultra-gigantesques qui promettent à leurs crédules actionnaires, pour les rémunérer de la confiance avec laquelle ils livrent leurs capitaux, quatre mille lignes d'annonces par jour? Cela doit donner à réfléchir aux gens qui n'ont pas encore eu l'imprudence de s'engager dans des spéculations aussi aventurées.

— On annonce qu'un grand nombre d'éditeurs de Paris, n'ayant pu s'entendre avec la société Duveyrier sur les conditions auxquelles cette société publierait leurs annonces, vont faire des propositions, pour la publication de ces annonces, aux journaux les plus répandus des départements. Si ce projet se réalise, la librairie étant une des principales sources d'annonces et de produit pour la presse parisienne, la compagnie Duveyrier devra très probablement se dissoudre, et les journaux qui ont compté sur sa réussite pour faire les frais de leur augmentation de format se trouveront dans une très fâcheuse position.

— Une ordonnance du roi du 1^{er} de ce mois règle l'uniforme de l'infanterie de marine. Elle portera désormais la tunique en drap bleu avec pantalon gris de fer bleuté, manteau de toile apprêtée, képy. L'équipement se composera du ceinturon garni d'une plaque de cuivre et d'une paire de bretelles avec porte-glaive et portebaiounette mobiles, cartouchière, bretelle de ceinturon, havresac en peau noire; bretelle de fusil en buffleterie blanche.

Les officiers auront le caban en drap bleu doublé de drap écarlate sans capuchon et portant sur les manches les marques distinctives du grade. Le ceinturon du sabre de grande tenue sera en galon d'or traversé par trois raies écarlates. Les changements que consacre cette ordonnance ne devront être introduits que successivement, c'est-à-dire au fur et à mesure de l'expiration de la durée des effets en service ou en magasin, de manière que l'adoption de la tenue nouvelle ne puisse donner lieu à des dépenses extraordinaires ou irrégulières.

— On nous écrit de Saint-Jean-de-Boiseau (sur la rive de la Loire, au-dessous de Nantes) que le curé de l'endroit a jugé à propos de supprimer le service funèbre en l'honneur des victimes de juillet, malgré l'ordre qu'il avait reçu de ses supérieurs et l'invitation que le maire lui avait adressée. Le jour où cette cérémonie nationale devait avoir lieu, M. le curé a célébré un service pour un riche paysan que la commune venait de perdre. On ajoute que, revenant sur sa détermination, M. le curé a proposé de remettre à huitaine la cérémonie religieuse des victimes de juillet.

— On écrit d'Ancenis :

« Le samedi 26 juillet, une publication faite à son de caisse annonça aux habitants d'Ancenis qu'un service funèbre serait célébré le lendemain dimanche, à l'issue de la grand-messe, pour les citoyens morts en 1830 pour la défense des lois. Des lettres officielles y convoquèrent les autorités constituées et les fonctionnaires publics.

« Donc, vers onze heures et demie, autorités et fonctionnaires se rendirent à l'église paroissiale, et attendaient patiemment à la porte que les fidèles qui venaient d'assister au service divin fussent sortis pour pouvoir entrer à leur tour; mais ils ne se doutaient pas de ce qui allait leur arriver. Enfin, et bien avant que les fidèles

